



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 19/12/17

Reçu en Préfecture le : 19/12/17
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 18 décembre 2017
D-2017/544

Aujourd'hui 18 décembre 2017, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Didier CAZABONNE, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Madame Elizabeth TOUTON, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Benoit MARTIN, Monsieur Gérald CARMONA, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Madame Stéphanie GIVERNAUD, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Solène COUCAUD-CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Jacques COLOMBIER, Madame Catherine BOUILHET,

Messieurs Nicolas BRUGERE et Jacques COLOMBIER présents à partir de 16h20

Excusés :

Madame Laurence DESSERTINE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Monsieur Jérôme SIRI, Monsieur Joël SOLARI, Madame Mariette LABORDE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Madame Sandrine RENO

**Avenant N°2 au Contrat Enfance Jeunesse (CEJ)
entre la Ville de Bordeaux et la Caisse d'Allocations
Familiales de la Gironde. Décision. Autorisation de signer.**

Madame Brigitte COLLET, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

L'accueil et l'épanouissement de l'enfant, sa socialisation, son ouverture culturelle et son éducation constituent des priorités de la Ville de Bordeaux.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet ambitieux, Bordeaux s'est appuyée sur un partenariat solide et constant avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde (CAF), notamment dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) et de la Convention Territoriale Globale (CTG).

Le Contrat « enfance et jeunesse » est un contrat d'objectifs et de co-financement qui contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus en :

- favorisant le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil par :
- une localisation géographique équilibrée des différents équipements et actions inscrits au contrat ;
- la définition d'une réponse adaptée aux besoins des familles et de leurs enfants ;
- la recherche de l'implication des enfants, des jeunes et de leurs parents dans la définition des besoins, de la mise en œuvre et de l'évaluation des actions ;
- une politique tarifaire adaptée permettant l'accessibilité aux enfants des familles aux revenus modestes.

⇒ recherchant l'épanouissement et l'intégration dans la société des enfants et des jeunes par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation des plus grands.

Dans cette perspective, la Ville de Bordeaux s'est engagée en signant, suite à la délibération 2015/661 du 15 décembre 2015, le Contrat Enfance Jeunesse 2015-2018.

Ce contrat Enfance Jeunesse prévoit la possibilité de conclure des avenants afin de prendre en compte les nouveaux projets de la Ville. Un premier avenant a été signé en 2016 suite à la délibération 2016/526 du 12 décembre 2016.

S'agissant de la Direction de la Petite Enfance et des Familles, les actions nouvelles éligibles au titre de l'exercice 2017 à un financement supplémentaire de la Caisse d'Allocations Familiales représentent un montant de 39 867,71 euros et concernent les créations de places et les actions suivantes :

- Multi accueil Quatre saison (Pitchoun) : ouverture de 14 places supplémentaires,
- Multi-accueil La Cabane de Gustave : création de 30 places,
- Micro-crèche municipale Lucien Faure : ouverture de 10 places.

Les actions nouvelles éligibles au titre de l'exercice 2018 à un financement supplémentaire de la Caisse d'Allocations Familiales représentent un montant de 256 738, 86 euros et concernent les créations de places et les actions suivantes :

- Multi accueil Jardin Public : réservation de 17 places,
- Multi-accueil Grand Parc Gendreau : réouverture de 50 places.

S'agissant de la Direction du Développement Social Urbain (DDSU) : financement au titre de l'année 2018 de deux équivalents temps plein (ETP) de coordination territoriale Animation vie sociale /CTG représentant un montant de 71 434, 60 €.

S'agissant du volet Jeunesse, des augmentations de capacités au-delà de celles prévues dans les Centres d'Accueils et de Loisirs sont éligibles à un accompagnement financier

complémentaire de la CAF à la hauteur de 27 754,60 euros au titre de l'année 2017 et 112 161, 49 euros au titre de l'exercice 2018.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la Convention d'objectifs et de financement du Contrat Enfance Jeunesse avec Monsieur le Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde et à encaisser les recettes correspondantes.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 18 décembre 2017

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Brigitte COLLET

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT



Avenant CEJ Bordeaux

PETITE ENFANCE - 2017

Entre :

La Ville de Bordeaux, représentée par Monsieur Alain JUPPE, Maire, dont le siège est situé Place Pey-Berland – 33077 BORDEAUX Cedex.

Ci-après désigné « le(s) partenaire(s) ».

Et :

La Caisse d’allocations familiales de la Gironde, représentée par son directeur, Monsieur Christophe DEMILLY, dont le siège est situé Rue du Docteur Gabriel Péry – 33078 BORDEAUX Cedex.

Ci-après désignée « la Caf ».

Il est convenu que la convention « 201500508 » est modifiée dans les conditions fixées aux articles suivants.

Article 1

Le présent avenant intègre des actions nouvelles dans le champ de l’enfance ou/et de la jeunesse.

Le présent avenant modifie une ou des actions inscrites dans le présent Cej dans le champ de l’enfance, autre(s) qu’un relais assistants maternels ou un lieu d’accueil enfants – parents.

Le détail de ces actions figure en annexes 1, 2 et 3 du présent avenant.

Article 2

L’article « 5-2 Mode de calcul de la Psej et révision des droits » de la convention initiale est remplacé par l’article suivant pour les actions nouvelles résultant du présent avenant.

« 5-2 Le mode de calcul de la Psej et la révision des droits »

Le financement de la Psej est détaillé ci-après en annexe 1 de la présente convention.

Les parties à la présente convention conviennent que ce financement peut prendre en compte la réalisation d’actions nouvelles au titre du présent avenant sur une période antérieure à sa date de signature par l’ensemble des parties, à compter du 1^{er} janvier 2017.

La Psej distingue deux types d’actions : les actions nouvelles développées dans le cadre du contrat « enfance et jeunesse » et les actions antérieures, financées dans un contrat avant la signature d’un premier Cej et reconduites dans le présent Cej.

Pour chaque action nouvelle développée dans le présent contrat (cf. annexes 1 à 3), un montant forfaitaire plafonné par action est calculé. Pour une action nouvelle instaurée dans le cadre de la présente convention du fait du présent avenant, ce montant est déterminé selon les formules ci-après :

- (montant restant à charge retenu par la Caf x 0,55) x 1,3264 pour les actions nouvelles relevant du champ de l'enfance,
- (montant restant à charge retenu par la Caf x 0,55) x 1,09 pour les actions nouvelles relevant du champ de la jeunesse,

les champs de l'enfance et de la jeunesse étant ceux tels que précisés à la présente convention.

Pour les actions antérieures, un montant forfaitaire dégressif est appliqué en référence aux financements antérieurs.

Une même action inscrite dans la présente convention est réalisée par plusieurs des partenaires à celle-ci. En conséquence, le montant forfaitaire précité est calculé par action et est réparti entre chacun de ces partenaires selon un pourcentage prédéterminé. Ce pourcentage figure expressément dans la fiche projet de l'action concernée en annexe 3 de la présente convention.

Le montant annuel forfaitaire de la Psej est versé en fonction :

- du maintien de l'offre existante avant la présente convention. L'offre existante est décrite en annexes 2 et 3 ci-après de la présente convention ;
- de la réalisation des actions nouvelles inscrites à la présente convention ;
- du niveau d'atteinte des objectifs avec notamment le respect de la règle de financement des actions de développement et de pilotage ;
- du respect des règles relatives aux taux d'occupation ;
- de la production complète des justificatifs.

Ce montant peut être revu en cas :

- d'une anomalie constatée dans le niveau de financement du projet ;
- de non respect d'une clause ;
- de réalisation partielle ou absente d'une action.

La Caf applique un taux de réfaction et notifie au partenaire le montant de la réfaction qui est appliquée.

La valorisation du bénévolat ne peut pas être prise en compte dans le calcul de la Psej. »

Article 3

L'annexe 5.1 intitulée « liste des pièces justificatives » des conditions générales de la convention initiale est remplacée par l'annexe suivante :

« **Annexe 5.1 : liste des pièces justificatives** » du présent avenant.

Article 4 : INCIDENCES DE L'AVENANT SUR LA CONVENTION

Option 1

Toutes les clauses de la convention initiale, et ses annexes, restent inchangées et demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux stipulations contenues dans le présent avenant. Ces stipulations prévalent en cas de différence.

Option 2

Toutes les clauses de la convention initiale et de son(s) avenant(s), et leurs annexes, restent inchangées et demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux stipulations contenues dans le présent avenant. Ces stipulations prévalent en cas de différence.

Article 5 : EFFET ET DUREE DE L'AVENANT

Le présent avenant, annexes comprises, prend effet à compter du 01/01/2017.

Il est établi un original du présent avenant pour chacun des signataires.

Fait à Bordeaux, le 12 octobre 2017 en 3 exemplaires originaux

La Caf,	Le Partenaire,
M. Christophe DEMILLY Directeur de la Caf	M. Alain JUPPE Maire de la Ville de Bordeaux

Annexe 1 : Tableau financier récapitulatif

Tableau récapitulatif financier Global

Contrat : 201500508 MAIRIE DE BORDEAUX VOLET ENFANCE 3G

Date d'effet : 01/01/2015

Module : MAIRIE DE BORDEAUX VOLET ENFANCE

Typologie	Type Action	Nature Action	Nom Action	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Total
Action nouvelle	Accueil Enfance	Crèches familiales	MICRO CRECHE GEORGES MANDEL	13 344,67	13 344,67	13 344,67	13 344,67	53 378,68
		Crèches parentales	MICRO CRECHE LUCILANN	28 307,71	28 307,71	28 307,71	28 307,71	113 230,84
		Lieux accueil enfants parents	LAEP AGEP BACALAN	0,00	7 421,21	7 421,21	7 421,21	22 263,63
			LAEP AGEP GRAND PARC	843,96	2 025,60	2 025,60	2 025,60	6 920,76
			LAEP APEEF BASTIDE	0,00	4 007,46	4 007,46	4 007,46	12 022,38
			LAEP APEEF CAUDERAN	0,00	4 007,46	4 007,46	4 007,46	12 022,38
		Ludothèque	LUDOTHEQUE BERGES DU LAC	10 819,21	10 819,21	10 819,21	10 819,21	43 276,84
		Relais assistants maternels	RAM BORDEAUX MARITIME	11 474,33	11 474,33	11 474,33	11 474,33	45 897,32
		Multi accueil	M ACC ALEMA SABLIERES	79 644,51	79 644,51	79 644,51	79 644,51	318 578,04
			M ACC BRIN D EVEIL MSA	69 790,77	69 790,77	69 790,77	69 790,77	279 163,08
			M ACC CANAILLOUS CITE RENARD	3 896,36	11 807,14	11 807,14	11 807,14	39 317,78
			M ACC CANAILLOUS TER ARMAGNAC	61 981,21	61 981,21	61 981,21	61 981,21	247 924,84
			M ACC CAPUCINE OCCASIONNEL	0,00	0,00	0,00	57 151,98	57 151,98
			M ACC CARLE VERNET REGULIER ET OCCASIONNEL	60 683,52	60 683,52	60 683,52	60 683,52	242 734,08
			M ACC D3	214 145,05	214 145,05	214 145,05	214 145,05	856 580,20
			M ACC DR LARRALDE	214 144,92	214 144,92	214 144,92	214 144,92	856 579,68
			M ACC GEORGE V	37 866,66	37 866,66	37 866,66	37 866,66	151 466,64
			M ACC L'ILE AUX OISEAUX	40 603,02	40 603,02	40 603,02	40 603,02	162 412,08
			M ACC LA BERGE DU LAC	188 122,44	188 122,44	188 122,44	188 122,44	752 489,76
			M ACC LA SOURIS VERTE	11 781,01	11 781,01	11 781,01	11 781,01	47 124,04
			M ACC LE JARDIN D'HORTENSE	54 625,39	54 625,39	54 625,39	54 625,39	218 501,56
			M ACC LE P'ITT CAMPUS	30 209,12	30 209,12	30 209,12	30 209,12	120 836,48
			M ACC LES CALINS D ORME	53 641,37	53 641,37	53 641,37	53 641,37	214 565,48
			M ACC LES ENFANTS D OSIRIS	78 886,31	78 886,31	78 886,31	78 886,31	315 545,24
			M ACC LES ENFANTS D OSIRIS 2	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			M ACC LUCILANN	63 511,66	63 511,66	63 511,66	63 511,66	254 046,64
			M ACC MAISON BLEU RUSSELLE	7 578,80	94 734,97	94 734,97	94 734,97	291 783,71
			M ACC MALBEC	85 596,19	85 596,19	85 596,19	85 596,19	342 384,76
			M ACC MIRASSOU	43 494,11	43 494,11	43 494,11	43 494,11	173 976,44
			M ACC NUAGE BLEU	17 751,48	17 751,48	17 751,48	17 751,48	71 005,92
			M ACC PAIN D EPICE	58 645,79	58 645,79	58 645,79	58 645,79	234 583,16
			M ACC PETITES POUSSSES DU LAC	91 386,12	91 386,12	91 386,12	91 386,12	365 544,48
			M ACC PITCHOUN BASTIDE	63 939,57	63 939,57	63 939,57	63 939,57	255 758,28
			M ACC PITCHOUN GAMBETTA	41 869,59	41 869,59	41 869,59	41 869,59	167 478,36
			M ACC PITCHOUN QUATRE SAISONS	13 773,71	13 773,71	13 773,71	13 773,71	55 094,84
			M ACC PITCHOUN SOMME	0,00	0,00	70 667,87	214 145,05	284 812,92
			M ACC P'ITT BOUT CHOU N°2	153 834,24	153 834,24	153 834,24	153 834,24	615 336,96
			M ACC QUAI DES BAMBINS	31 933,39	31 933,39	31 933,39	31 933,39	127 733,56
			M ACC STE COLOMBE REGULIER ET OCCASIONNEL	54 642,36	54 642,36	54 642,36	54 642,36	218 569,44
			M ACC TOURNY QUAY	0,00	86 676,24	86 676,24	86 676,24	260 028,72
			M ACC TRALALAYRES	38 209,36	38 209,36	38 209,36	38 209,36	152 837,44
			M ACC UNION ST BRUNO	2 581,98	2 581,98	2 581,98	2 581,98	10 327,92
	Pilotage Enfance	Poste de coordination	COORDINATION ENFANCE 2015	186 623,68	0,00	0,00	0,00	186 623,68
			COORDINATION ENFANCE : A COMPTER DE 2016	0,00	264 904,20	264 904,20	264 904,20	794 712,60
	TOTAL	ACTION NOUVELLE		2 220 183,57	2 496 825,05	2 567 492,92	2 768 122,08	10 052 623,62

Typologie	Type Action	Nature Action	Nom Action	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Total	
Action antérieure	Accueil Enfance	Lieux accueil enfants parents	LAEP APEEF J E V	4546,25	4546,25	4546,25	4546,25	18185,00	
			LAEP LA PARENTELE	14842,30	0,00	0,00	0,00	14842,30	
			Ludothèque	LU DOTHEQUE BDX NORD ET BASTIDE	31308,20	31308,20	31308,20	31308,20	125232,80
			Relais assistants maternels	RAM BASTIDE	13905,10	13905,10	13905,10	13905,10	55620,40
				RAM BDX CENTRE	12507,55	12507,55	12507,55	12507,55	50030,20
			Multi accueil	M ACC A FAULAT OCCASIONNEL	16946,91	16946,91	16946,91	16946,91	67787,64
				M ACC A FAULAT REGULIER	154763,49	154763,49	154763,49	154763,49	619053,96
				M ACC ARC EN CIEL	60776,94	60776,94	60776,94	60776,94	243107,76
				M ACC ARGENTIERS	32342,51	32342,51	32342,51	32342,51	129370,04
				M ACC BARREYRE	91950,00	91950,00	91950,00	91950,00	367800,00
				M ACC BENAUGE OCCASIONNEL	55573,96	55573,96	55573,96	55573,96	222295,84
				M ACC CANAILLOUS CITE RENARD	37994,70	37994,70	37994,70	37994,70	151978,80
				M ACC CANAILLOUS LAFFITEAU	61316,61	61316,61	61316,61	61316,61	245266,44
				M ACC CAPUCINE OCCASIONNEL	45898,96	45898,96	45898,96	45898,96	183595,84
				M ACC CARLE VERNET	0	0	0	0	0
				M ACC DES CHARTRONS OCCASIONNEL	97677,43	97677,43	97677,43	97677,43	390709,72
				M ACC DES CHARTRONS REGULIER	43158,58	43158,58	43158,58	43158,58	172634,32
				M ACC EVEILLEZ LES BEBES	81197,12	81197,12	81197,12	81197,12	324788,48
				M ACC GASPARD PHILIPPE	111913,74	111913,74	111913,74	111913,74	447654,96
				M ACC JARDIN D ENFANTS BARREYRE	62727,47	62727,47	62727,47	62727,47	250909,88
				M ACC JARDIN D ENFANTS HAUSSMANN	62140,32	62140,32	62140,32	62140,32	248561,28
				M ACC JARDIN DE L EAU VIVE	36990,68	36990,68	36990,68	36990,68	147962,72
				M ACC JEAN MARQUAUX	71258,95	71258,95	71258,95	71258,95	285035,80
				M ACC L ESCALE DES BAMBINS	28620,00	28620,00	28620,00	28620,00	114480,00
				M ACC LA COCCINELLE	73010,55	73010,55	73010,55	73010,55	292042,20
				M ACC LA POUPONNIERE	47616,62	47616,62	47616,62	47616,62	190466,48
				M ACC MILLE PATTES	61573,45	61573,45	61573,45	61573,45	246293,80
				M ACC MIRASSOU	19193,76	19193,76	19193,76	19193,76	76775,04
				M ACC NUAGE BLEU	9089,89	9089,89	9089,89	9089,89	36359,56
				M ACC OCC MAISON DES ENFANTS	20688,36	20688,36	20688,36	20688,36	82753,44
				M ACC ORNANO CACHE CACHE	71474,56	71474,56	71474,56	71474,56	285898,24
				M ACC PITCHOUN BASTIDE	127370,82	127370,82	127370,82	127370,82	509483,28
				M ACC PITCHOUN CAUDERAN	204327,48	204327,48	204327,48	204327,48	817309,92
	M ACC PITCHOUN GAMBETTA	144433,97	144433,97	144433,97	144433,97	577735,88			
	M ACC PITCHOUN QUATRE SAISONS	113625,78	113625,78	113625,78	113625,78	454503,12			
	M ACC PTIT BOUT CHOU N°1	78576,85	78576,85	78576,85	78576,85	314307,40			
	M ACC PTITS BOUCHONS	123665,02	123665,02	123665,02	123665,02	494660,08			
	M ACC ST AUGUSTIN	29420,24	29420,24	29420,24	29420,24	117680,96			
	M ACC STE COLOMBE REGULIER ET OCCASIONNEL	43198,98	43198,98	43198,98	43198,98	172795,92			
	M ACC UNION ST BRUNO	25801,83	25801,83	25801,83	25801,83	103207,32			
	MA CC LA SOURIS VERTE	12081,67	12081,67	12081,67	12081,67	48326,68			
	MA CC MAISON SOLEIL	18420,95	18420,95	18420,95	18420,95	73683,80			
	Pilotage Enfance	Poste de coordination	COORDINATION ENFANCE 2015	34010,92	0,00	0,00	0,00	34010,92	
	TOTAL	ACTION ANTERIEURE		2 487 939,48	2 439 086,25	2 439 086,25	2 439 086,25	9 805 198,23	
	TOTAL	DEGRESSIVITE CONTRAT ANTERIEUR		0	0	0	0	0	

Tableau récapitulatif financier Global

Contrat : 201500508 MAIRIE DE BORDEAUX VOLET ENFANCE 3G

Date d'effet : 01/01/2015

Module : AVENANT 2016

Typologie	Type Action	Nature Action	Nom Action	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Total
Action nouvelle	Accueil Enfance	Lieux accueil enfants parents	LAEP LA PARENTELE	0	33808,62	33808,62	33808,62	101425,86
		Multi accueil	MACC BABILOU BASSINS A FLOTS	0	15119,23	88936,65	88936,65	192992,53
	Pilotage Enfance	Poste de coordination	COORDINATION ENFANCE	0	49551,48	49551,48	49551,48	148654,44
	TOTAL	ACTION NOUVELLE		0	98479,33	172296,75	172296,75	443072,83

Tableau récapitulatif financier Global

Contrat : 201500508 MAIRIE DE BORDEAUX VOLET ENFANCE 3G

Date d'effet : 01/01/2015

Module : AVENANT OSIRIS - 2

Typologie	Type Action	Nature Action	Nom Action	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Total
	Accueil Enfance	Multi accueil	MACC EDEN ART	0	73500,19	147000,37	147000,37	367500,93
	TOTAL	ACTION NOUVELLE		0	73500,19	147000,37	147000,37	367500,93

Tableau récapitulatif financier Global

Contrat : 201500508 MAIRIE DE BORDEAUX VOLET ENFANCE 3G

Date d'effet : 01/01/2015

Module : AVENANT 2017

Typologie	Type Action	Nature Action	Nom Action	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Total
	Accueil Enfance	Micro crèche	MICRO CRECHE BASSINS A FLOT	0	0	5807,3	36295,65	42102,95
		Multi accueil	M ACC BABILOU JARDIN PUBLIC	0	0	0	20362,2	20362,2
			M ACC GRAND PARC GENDREAU	0	0	0	59887,82	59887,82
			M ACC LA CABANE DE GUSTAVE	0	0	28027,65	84932,3	112959,95
			M ACC PITCHOUN QUATRE SAISONS	0	0	6032,76	55260,89	61293,65
	Pilotage Enfance	Poste de coordination	COORDINATION ENFANCE CTG AVS	0	0	0	71434,6	71434,6
	TOTAL	ACTION NOUVELLE		0	0	39867,71	328173,46	368041,17

La Caf,	Le Partenaire,
M. Christophe DEMILLY Directeur de la Caf	M. Alain JUPPE Maire de la Ville de Bordeaux

Annexe 2 : situation de l'offre et perspectives de développement

ANNEXE 2 : SITUATION DEL'OFFRE ET PERSPECTIVE DE DEVELOPPEMENT

TYPOLOGIE	Nom action	2016			2017			2018		
		taux occupation	Nombre unités de référence (1)	capacité d'accueil	taux occupation (2)	Nombre unités de référence (1)	capacité d'accueil	taux occupation (2)	Nombre unités de référence (1)	capacité d'accueil
MODULE 4 (1/01/2017)										
Action nouvelle	Coordination Enfance /CTG		10			10			12	
Action nouvelle	Multi accueil Quatre Saisons	87,34%	93 766	107 360	80%	95 908	119 880	77%	111 601	144 936
Action nouvelle	Multi accueil Babilou Jardin Public							77%	31 678	41 140
Action nouvelle	Multi accueil La Cabane de Gustave				77%	57 173	74 250	77%	57 173	74 250
Action nouvelle	Multi accueil Grand-Parc Gendreau							77%	93 170	121 000
Action nouvelle	Micro-crèche Bassin à Flot				77%	18 634	24 200	77%	18 634	24 200
Action nouvelle										

(1) cf. annexe 5.2

(2) colonne à remplir uniquement lorsqu'elle correspond à l'année N-1 d'un avenant au Cej

La Caf,	Le Partenaire,
M. Christophe DEMILLY Directeur de la Caf	M. Alain JUPPE Maire de la Ville de Bordeaux

Annexe 3 : fiche(s) détaillée(s) par action

Annexe 3

**FICHE PROJET
CONTRAT ENFANCE JEUNESSE
d'une fonction de coordination existante
maintenue ou développée**

DESCRIPTION

Nature

Personne(s) chargée(s) de la coordination

Missions principales

Partenaires du Cej qui financent :
collectivité territoriale Nom :
collectivité territoriale Nom :

Pourcentages de répartition entre partenaires du Cej retenus pour l'action :

Nom : % de répartition :
 Nom : % de répartition :

ANNEE PRECEDANT LA SIGNATURE DU CEJ (soit en 2016)

Nombre d'équivalents temps plein

Subvention des partenaires :
 Partenaire « » : montant subvention : 570 929,41 montant PS : 0,00
 Partenaire « » : montant subvention : montant PS :

	Année 1 2017	Année 2 2018	Année 3 2019	Année 4 2020
Capacité théorique				
Nombre d'équivalents temps plein	10,00	12,00	0,00	0,00
Données financières prévisionnelles				
Total des dépenses	570 929,41	670 929,41	0,00	0,00
Total des recettes	570 929,41	670 929,41	0,00	0,00
dont subvention du partenaire « »	570 929,41	670 929,41	0,00	0,00
dont subvention du partenaire « »				

DESCRIPTIF DU PROJET

Dans le cadre du schéma départementale AVS on constate le besoin de financer des postes de coordination territorial de chefs de projet territorialisés dans le soutien et le développement des structures AVS de la ville. Ce sont des postes en lien avec la CTG

- 1 ETP de mission de coordination générale petite enfance - Béatrice Chamayou jusqu'à juin 2017 - Stéphanie Montarou à partir de 06/17
- 4 ETP postes de coordination territoriale petite enfance (S. Montarou jusqu'à 06/17, après en cours de recrutement - Stchogoleff Vanessa, Pauon Karine, Triffaut Stéphanie jusqu'à 06/17 - en cours de recrutement)
- 1 ETP coordination évêil culturel (Goanac'h Mylène)
- 1 ETP coordination accueil et information aux familles et aux professionnels (Nathalie Lanquier)
- 1 ETP coordination Familles et Parentalité (Nathalie Roux)
- 1 ETP coordination accompagnement assos et DSP (Robin Bernard)
- 1/2 ETP coordination qualité petite enfance (Françoise Fontich)
- 1/2 ETP coordination CTG (Marianne Diop)
- 2 ETP coordination territorial AVS/CTG (Valérie Girard, Frédéric Régi, Katia Berris, Bruno Bertrand)

Annexe 3

**FICHE PROJET
CONTRAT ENFANCE JEUNESSE
d'un nouvel établissement d'accueil du jeune enfant**

DESCRIPTION

Nature :

Nom de la structure :

Adresse :

Gestionnaire :

Partenaires du Cej qui financent :
collectivité territoriale Nom :
collectivité territoriale Nom :

Pourcentages de répartition entre partenaires du Cej retenus pour l'action :

Nom : % de répartition :
 Nom : % de répartition :

Date d'ouverture : 09/2018

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4
	2017	2018	2019	2020
Capacité théorique				
Nombre de jours d'ouverture	0	220	0	0
Amplitude d'ouverture par jour	0	11	0	0
Nombre d'heures d'ouverture par an	0	2 420	0	0
Nombre de places contractualisées : <i>(donnée saisie sous Sias Cej dans les données d'activité « nombre de places Pmi »)</i>	0	17	0	0
Capacité théorique <i>(nombre d'heures d'ouverture par an X nombre de places contractualisées)</i>	0	41 140	0	0
Prévisions d'activité				
Nombre d'heures enfants 0/6 ans	0	31 678	0	0
Taux d'occupation : (%)	#DIV/0!	77,00%	#DIV/0!	#DIV/0!
Données financières prévisionnelles				
Total des dépenses	0,00	292 264,00	0,00	0,00
Total des recettes	0,00	292 264,00	0,00	0,00
dont subvention du partenaire « »	0,00	148 130,01	0,00	0,00
dont subvention du partenaire « »				

DESCRIPTIF DU PROJET

Création de 17 places en CEJ sur 30 pour septembre 2018

Annexe 3

**FICHE PROJET
CONTRAT ENFANCE JEUNESSE
d'un nouvel établissement d'accueil du jeune enfant**

DESCRIPTION

Nature :

Nom de la structure :

Adresse :

Gestionnaire :

Partenaires du Cej qui financent :
collectivité territoriale Nom :
collectivité territoriale Nom :

Pourcentages de répartition entre partenaires du Cej retenus pour l'action :

Nom : % de répartition :
 Nom : % de répartition :

Date d'ouverture : 09/2017

	Année 1 2017	Année 2 2018	Année 3 2019	Année 4 2020
Capacité théorique				
Nombre de jours d'ouverture	222	225	0	0
Amplitude d'ouverture par jour	11	11	0	0
Nombre d'heures d'ouverture par an	2 475	2 475	0	0
Nombre de places contractualisées : <i>(donnée saisie sous Sias Cej dans les données d'activité « nombre de places Pmi »)</i>	30	30	0	0
Capacité théorique <i>(nombre d'heures d'ouverture par an X nombre de places contractualisées)</i>	74 250	74 250	0	0
Prévisions d'activité				
Nombre d'heures enfants 0/6 ans	57 173	57 173	0	0
Taux d'occupation : (%)	77,00%	77,00%	#DIV/0!	#DIV/0!
Données financières prévisionnelles				
Total des dépenses	596 366,90	596 366,90	0,00	0,00
Total des recettes	596 366,90	596 366,90	0,00	0,00
dont subvention du partenaire « »	300 000,00	300 000,00	0,00	0,00
dont subvention du partenaire « »				

DESCRIPTIF DU PROJET

Structure avec un projet d'intégration des enfants porteurs de handicap - Apimi gère déjà le Jardin d'Hortense
 Développement d'une structure dans un bâtiment à proximité de l'autre structure

Annexe 3

**FICHE PROJET
CONTRAT ENFANCE JEUNESSE
d'un nouvel établissement d'accueil du jeune enfant**

DESCRIPTION

Nature :

Nom de la structure :

Adresse :

Gestionnaire :

Partenaires du Cej qui financent :
collectivité territoriale Nom :
collectivité territoriale Nom :

Pourcentages de répartition entre partenaires du Cej retenus pour l'action :

Nom : % de répartition :
 Nom : % de répartition :

Date d'ouverture : 09/2018

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4
	2017	2018	2019	2020
Capacité théorique				
Nombre de jours d'ouverture	0	220	0	0
Amplitude d'ouverture par jour	0	11	0	0
Nombre d'heures d'ouverture par an	0	2 420	0	0
Nombre de places contractualisées : <i>(donnée saisie sous Sias Cej dans les données d'activité « nombre de places Pmi »)</i>	0	50	0	0
Capacité théorique <i>(nombre d'heures d'ouverture par an X nombre de places contractualisées)</i>	0	121 000	0	0
Prévisions d'activité				
Nombre d'heures enfants 0/6 ans	0	93 170	0	0
Taux d'occupation : (%)	0,00%	77,00%	#DIV/0!	#DIV/0!
Données financières prévisionnelles				
Total des dépenses	0,00	1 009 600,00	0,00	0,00
Total des recettes	0,00	1 009 600,00	0,00	0,00
dont subvention du partenaire « »	0,00	585 676,50	0,00	0,00
dont subvention du partenaire « »				

DESCRIPTIF DU PROJET

Création de 50 places pour septembre 2018

Annexe 3

**FICHE PROJET
CONTRAT ENFANCE JEUNESSE
d'un nouvel établissement d'accueil du jeune enfant**

DESCRIPTION

Nature :

Nom de la structure :

Adresse :

Gestionnaire :

Partenaires du Cej qui financent :

collectivité territoriale Nom :

collectivité territoriale Nom :

Pourcentages de répartition entre partenaires du Cej retenus pour l'action :

Nom : % de répartition :

Nom : % de répartition :

Date d'ouverture : *début novembre 2017*

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4
	2017	2018	2019	2020
Capacité théorique				
Nombre de jours d'ouverture	220	220	0	0
Amplitude d'ouverture par jour	11	11	0	0
Nombre d'heures d'ouverture par an	2 420	2 420	0	0
Nombre de places contractualisées : <i>(donnée saisie sous Sias Cej dans les données d'activité « nombre de places Pmi »)</i>	10	10	0	0
Capacité théorique <i>(nombre d'heures d'ouverture par an X nombre de places contractualisées)</i>	24 200	24 200	0	0
Prévisions d'activité				
Nombre d'heures enfants 0/6 ans	18 634	18 634	0	0
Taux d'occupation : (%)	77,00%	77,00%	#DIV/0!	#DIV/0!
Données financières prévisionnelles				
Total des dépenses	201 920,00	201 920,00	0,00	0,00
Total des recettes	201 920,00	201 920,00	0,00	0,00
dont subvention du partenaire « »	117 135,30	117 135,30	0,00	0,00
dont subvention du partenaire « »				

DESCRIPTIF DU PROJET

Annexe 5.1 : Liste des pièces justificatives

I – Pièces justificatives relatives au(x) signataire(s)

I.1 – Collectivités territoriales – Etablissements publics

Nature de l'élément justifié	Justificatifs à fournir pour la signature de la première convention	Justificatifs à fournir pour la signature du renouvellement de la convention
Existence légale	Arrêté préfectoral portant création d'un SIVU / SIVOM / EPCI / Communauté de communes et détaillant le champ de compétence	Attestation de non changement de situation
	Numéro SIREN / SIRET	
Vocation	Statuts pour les établissements publics de coopération intercommunale (détaillant les champs de compétence)	
Destinataire du paiement	Relevé d'identité bancaire	

I.2 – Entreprises (pour les contrats enfance et jeunesse signés avec un employeur)

Nature de l'élément justifié	Justificatifs à fournir pour la signature de la première convention	Justificatifs à fournir pour la signature du renouvellement de la convention
Vocation	Statuts	Attestation de non changement de situation
Destinataire du paiement	Relevé d'identité bancaire, postal ou caisse d'épargne du bénéficiaire de l'aide, ou du bénéficiaire de la cession de créance (loi Dailly)	
Existence légale	Numéro SIREN / SIRET	Extrait K bis du registre du commerce délivré et signé par le greffier du Tribunal de commerce, datant de moins de 3 mois
	Extrait K bis du registre du commerce délivré et signé par le greffier du Tribunal de commerce, datant de moins de 3 mois	
Pérennité (opportunité de signer)	Compte de résultat et bilan relatifs à l'année précédant la demande (si l'entreprise existait en N-1)	

I.3 – Associations – Mutuelles – Comités d’entreprise (pour les contrats enfance et jeunesse signés avec un employeur)

Nature de l’élément justifié	Justificatifs à fournir pour la signature de la première convention	Justificatifs à fournir pour la signature du renouvellement de la convention
Existence légale	Pour les associations : récépissé de déclaration en Préfecture Pour les mutuelles : récépissé de demande d’immatriculation au registre national des mutuelles. Pour les comités d’entreprise : procès-verbal des dernières élections constitutives	Attestation de non changement de situation
	Numéro SIREN / SIRET	
Vocation	Statuts	
Destinataire du paiement	Relevé d’identité bancaire, postal ou caisse d’épargne du bénéficiaire de l’aide, ou du bénéficiaire de la cession de créance (loi Dailly)	
Capacité du contractant	Liste datée des membres du conseil d’administration et du bureau.	Liste datée des membres du conseil d’administration et du bureau.
Pérennité (opportunité de signer)	Compte de résultat et bilan relatifs à l’année précédant la demande (si l’association existait en N-1)	

II - Pièces justificatives relatives au CEJ

Nature de l'élément justifié	Justificatifs à fournir pour la signature de la première convention		Justificatifs à fournir pour la signature du renouvellement de la convention	
Engagement à réaliser l'opération	Pour les CEJ signé avec un employeur : Lettres d'intention des employeurs réservataires de places		Pour les CEJ signé avec un employeur : Lettres d'intention des employeurs réservataires de places	
Diagnostic territorial	Fiche diagnostic (cf. annexe 4 ci-dessus ; comprenant notamment un état détaillant les structures, activités ou actions existant au cours de l'année précédant la signature de la convention)		Fiche diagnostic (cf. annexe 4 ci-dessus ; comprenant notamment un état détaillant les structures, activités ou actions existant au cours de l'année précédant la signature de la convention)	
	Données relatives aux structures, activités, actions existant avant la signature du contrat	Données relatives aux nouvelles actions	Données relatives aux structures, activités, actions existant avant la signature du contrat	Données relatives aux nouvelles actions
Eléments financiers	<p><i>Pour les structures ne bénéficiant pas de la pso :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - relevé des données financières (compte de résultat) des structures, activités ou actions pour l'année précédant la signature du contrat <p><i>Pour les structures existant au cours de l'année précédant la signature du contrat, et bénéficiant de la pso :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - les données nécessaires ont été déjà transmises à la caf 	Budget prévisionnel des structures, activités et actions entrant dans le champ du contrat pour chacune des années couvertes par le contrat	<p><i>Pour les structures ne bénéficiant pas de la pso :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - relevé des données financières (compte de résultat) des structures, activités ou actions pour l'année précédant la signature du contrat <p><i>Pour les structures existant au cours de l'année précédant la signature du contrat, et bénéficiant de la pso :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - les données nécessaires ont été déjà transmises à la caf 	Budget prévisionnel des structures, activités et actions entrant dans le champ du contrat pour chacune des années couvertes par le contrat

Activité	<p><i>Pour les structures ne bénéficiant pas de la pso :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - relevé des données d'activités ou actions pour l'année précédant la signature du contrat <p><i>Pour les structures existant au cours de l'année précédant la signature du contrat, et bénéficiant de la pso :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - les données nécessaires ont été déjà transmises à la caf 	Fiche projet indiquant les données d'activité prévisionnelles pour chacune des années du contrat (en vue de l'élaboration du schéma de développement)	<p><i>Pour les structures ne bénéficiant pas de la pso :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - relevé des données d'activités ou actions pour l'année précédant la signature du contrat <p><i>Pour les structures existant au cours de l'année précédant la signature du contrat, et bénéficiant de la pso :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - les données nécessaires ont été déjà transmises à la caf 	Fiche projet indiquant les données d'activité prévisionnelles pour chacune des années du contrat (en vue de l'élaboration du schéma de développement)
----------	---	---	---	---

Nature de l'élément justifié	Justificatifs nécessaires au suivi de l'activité
Activité	<p>Production infra-annuelle de documents intermédiaires sur les résultats d'activité au 30 septembre de l'année en cours N, pour les actions concernées par le présent CEJ</p> <p>Production au 1er semestre N+1 du bilan annuel N de la réalisation des actions prévues au schéma de développement, avec taux d'occupation annuel par structure et calendrier de réalisation des actions, tarifs pratiqués et autorisation d'ouverture pour les structures soumises à cette obligation et non bénéficiaires de prestation de service.</p>

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT



Avenant CEJ Bordeaux

JEUNESSE 2017

Entre :

La Ville de Bordeaux, représentée par Monsieur Alain JUPPE, Maire, dont le siège est situé Place Pey-Berland – 33077 BORDEAUX Cedex.

Ci-après désigné « le(s) partenaire(s) ».

Et :

La Caisse d'allocations familiales de la Gironde, représentée par son directeur, Monsieur Christophe DEMILLY, dont le siège est situé Rue du Docteur Gabriel Péry – 33078 BORDEAUX Cedex.

Ci-après désignée « la Caf ».

Il est convenu que la convention « 201500509 » est modifiée dans les conditions fixées aux articles suivants.

Article 1

Le présent avenant intègre des actions nouvelles dans le champ de l'enfance ou/et de la jeunesse.

Le présent avenant modifie une ou des actions inscrites dans le présent Cej dans le champ de l'enfance, autre(s) qu'un relais assistants maternels ou un lieu d'accueil enfants – parents.

Le détail de ces actions figure en annexes 1, 2 et 3 du présent avenant.

Article 2

L'article « 5-2 Mode de calcul de la Psej et révision des droits » de la convention initiale est remplacé par l'article suivant pour les actions nouvelles résultant du présent avenant.

« 5-2 Le mode de calcul de la Psej et la révision des droits »

Le financement de la Psej est détaillé ci-après en annexe 1 de la présente convention.

Les parties à la présente convention conviennent que ce financement peut prendre en compte la réalisation d'actions nouvelles au titre du présent avenant sur une période antérieure à sa date de signature par l'ensemble des parties, à compter du 1^{er} janvier 2017.

La Psej distingue deux types d'actions : les actions nouvelles développées dans le cadre du contrat « enfance et jeunesse » et les actions antérieures, financées dans un contrat avant la signature d'un premier Cej et reconduites dans le présent Cej.

Pour chaque action nouvelle développée dans le présent contrat (cf. annexes 1 à 3), un montant forfaitaire plafonné par action est calculé. Pour une action nouvelle instaurée dans le cadre de la présente convention du fait du présent avenant, ce montant est déterminé selon les formules ci-après :

- (montant restant à charge retenu par la Caf x 0,55) x 1,3264 pour les actions nouvelles relevant du champ de l'enfance,
- (montant restant à charge retenu par la Caf x 0,55) x 1,09 pour les actions nouvelles relevant du champ de la jeunesse,

les champs de l'enfance et de la jeunesse étant ceux tels que précisés à la présente convention.

Pour les actions antérieures, un montant forfaitaire dégressif est appliqué en référence aux financements antérieurs.

Une même action inscrite dans la présente convention est réalisée par plusieurs des partenaires à celle-ci. En conséquence, le montant forfaitaire précité est calculé par action et est réparti entre chacun de ces partenaires selon un pourcentage prédéterminé. Ce pourcentage figure expressément dans la fiche projet de l'action concernée en annexe 3 de la présente convention.

Le montant annuel forfaitaire de la Psej est versé en fonction :

- du maintien de l'offre existante avant la présente convention. L'offre existante est décrite en annexes 2 et 3 ci-après de la présente convention ;
- de la réalisation des actions nouvelles inscrites à la présente convention ;
- du niveau d'atteinte des objectifs avec notamment le respect de la règle de financement des actions de développement et de pilotage ;
- du respect des règles relatives aux taux d'occupation ;
- de la production complète des justificatifs.

Ce montant peut être revu en cas :

- d'une anomalie constatée dans le niveau de financement du projet ;
- de non respect d'une clause ;
- de réalisation partielle ou absente d'une action.

La Caf applique un taux de réfaction et notifie au partenaire le montant de la réfaction qui est appliquée.

La valorisation du bénévolat ne peut pas être prise en compte dans le calcul de la Psej. »

Article 3

L'annexe 5.1 intitulée « liste des pièces justificatives » des conditions générales de la convention initiale est remplacée par l'annexe suivante :

« **Annexe 5.1 : liste des pièces justificatives** » du présent avenant.

Article 4 : INCIDENCES DE L'AVENANT SUR LA CONVENTION

Option 1

Toutes les clauses de la convention initiale, et ses annexes, restent inchangées et demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux stipulations contenues dans le présent avenant. Ces stipulations prévalent en cas de différence.

Option 2

Toutes les clauses de la convention initiale et de son(s) avenant(s), et leurs annexes, restent inchangées et demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux stipulations contenues dans le présent avenant. Ces stipulations prévalent en cas de différence.

Article 5 : EFFET ET DUREE DE L'AVENANT

Le présent avenant, annexes comprises, prend effet à compter du 01/01/2017.

Il est établi un original du présent avenant pour chacun des signataires.

Fait à Bordeaux, le 12 octobre 2017 en 3 exemplaires originaux

La Caf,	Le Partenaire,
M. Christophe DEMILLY Directeur de la Caf	M. Alain JUPPE Maire de la Ville de Bordeaux

Annexe 1 : Tableau financier récapitulatif

Contrat : 201500509 MAIRIE DE BORDEAUX VOLET JEUNESSE 3G

Date d'effet : 01/01/2015

Module : MAIRIE DE BORDEAUX VOLET JEUNESSE

Typologie	Type Action	Nature Action	Nom Action	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Total
Action nouvelle	Accueil Jeunesse	ALSH Extrascolaire	FLUX GLOBAL ALSH	1 794 167,24	1 870 901,85	1 891 928,26	1 913 420,18	7 470 417,53
	Pilotage Jeunesse	Poste de coordination	COORDINATION JEUNESSE 2015	45 639,50	0,00	0,00	0,00	45 639,50
			COORDINATION JEUNESSE : A COMPTER DE 2016	0,00	188 243,02	188 243,02	188 243,02	564 729,06
	TOTAL	ACTION NOUVELLE		1 839 806,74	2 059 144,87	2 080 171,28	2 101 663,20	8 080 786,09
Action antérieure	Accueil Jeunesse	ALSH Extrascolaire	STOCK GLOBAL ALSH	1 418 069,01	1 418 069,01	1 418 069,01	1 418 069,01	5 672 276,04
		Séjours	SEJOURS CS FOYER FRATERNEL	7 018,60	7 018,60	7 018,60	7 018,60	28 074,40
			SEJOURS US CHARTRONS	4 459,20	4 459,20	4 459,20	4 459,20	17 836,80
	Pilotage Jeunesse	Poste de coordination	COORDINATION JEUNESSE 2015	89 690,70	89 690,70	0,00	0,00	179 381,40
	TOTAL	ACTION ANTERIEURE		1 519 237,51	1 519 237,51	1 429 546,81	1 429 546,81	5 897 568,64
	TOTAL	DEGRESSIVITE CONTRAT ANTERIEUR		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Tableau récapitulatif financier Global

Contrat : 201500509 MAIRIE DE BORDEAUX VOLET JEUNESSE 3G

Date d'effet : 01/01/2015

Module : AVENANT 2017

Typologie	Type Action	Nature Action	Nom Action	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Total
Action nouvelle	Accueil Jeunesse	ALSH Extrascolaire	FLUX GLOBAL EXTRA	0,00	0,00	27 754,60	112 161,49	139 916,09
	TOTAL	ACTION NOUVELLE		0,00	0,00	27 754,60	112 161,49	139 916,09

<p>La Caf,</p> <p>M. Christophe DEMILLY Directeur de la Caf</p>	<p>Le Partenaire,</p> <p>M. Alain JUPPE Maire de la Ville de Bordeaux</p>
--	--

Annexe 2 : situation de l'offre et perspectives de développement

ANNEXE 2 : SITUATION DE L'OFFRE ET PERSPECTIVE DE DEVELOPPEMENT

TYPOLOGIE	Nom action	2016			2017			2018		
		taux occupation	Nombre unités de référence (1)	capacité d'accueil	taux occupation (2)	Nombre unités de référence (1)	capacité d'accueil	taux occupation (2)	Nombre unités de référence (1)	capacité d'accueil
MODULE 1 (1/01/2017)										
action nouvelle	Flux global extra	65,90%	2 079 508	3 155 551	65,90%	2 101 508	3 188 935	64,72%	2 123 508	3 280 835

La Caf,	Le Partenaire,
<p>M. Christophe DEMILLY Directeur de la Caf</p>	<p>M. Alain JUPPE Maire de la Ville de Bordeaux</p>

Annexe 3 : fiche(s) détaillée(s) par action

Annexe 3

**FICHE PROJET
CONTRAT ENFANCE JEUNESSE
d'un accueil de loisirs existant
maintenu ou développé**

DESCRIPTION	
Nature :	EXTRASCOLAIRE + MERCREDIS
Nom de la structure :	FLUX GLOBAL ALSH
Adresse :	Cité Municipale - 4 rue Claude Bonnier - Bordeaux
Gestionnaire :	VILLE DE BORDEAUX
Partenaires du Cej qui financent :	
<i>collectivité territoriale</i>	Nom : VILLE DE BORDEAUX
<i>collectivité territoriale</i>	Nom :
Pourcentages de répartition entre partenaires du Cej retenus pour l'action :	
Nom :	% de répartition :
Nom :	% de répartition :
Date d'ouverture :	

ANNEE PRECEDANT LA SIGNATURE DU CEJ (soit en 2016)

Capacité théorique

Nombre de jours d'ouverture : Amplitude d'ouverture par jour

Nombre d'heures d'ouverture par an :

Nombre de places contractualisées :

Capacité théorique (nombre d'heures d'ouverture par an X nombre de places déclaré DDCS)

Activité

Nombre de jours enfants : Nombre d'heures enfants 0/6ans :

Taux d'occupation :

Subvention des partenaires :

Partenaire « » : montant subvention : 4 583 716,38 montant PS : 1 014 920,32

Partenaire « » : montant subvention : montant PS :

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4
	2017	2018	2019	2020
Capacité théorique				
Nombre de jours d'ouverture	240	240		
Amplitude d'ouverture par jour	10	10		
Nombre d'heures d'ouverture par an				
Nombre de places contractualisées				
Capacité théorique (nombre d'heures d'ouverture par an X nombre de places contractualisées)	3 188 935	3 280 835		
Prévisions d'activité				
Nombre de jours enfants				
Nombre d'heures enfants	2 101 508	2 123 508		
Taux d'occupation : (%)	65,90%	64,72%		
Données financières prévisionnelles				
Total des dépenses	6 453 743,40	6 542 874,00		
Total des recettes	6 453 743,40	6 542 874,00		
dont subvention du partenaire « »	4 631 739,53	4 679 762,68		
dont subvention du partenaire « »				

Annexe 5.1 : Liste des pièces justificatives

I – Pièces justificatives relatives au(x) signataire(s)

I.1 – Collectivités territoriales – Etablissements publics

Nature de l'élément justifié	Justificatifs à fournir pour la signature de la première convention	Justificatifs à fournir pour la signature du renouvellement de la convention
Existence légale	Arrêté préfectoral portant création d'un SIVU / SIVOM / EPCI / Communauté de communes et détaillant le champ de compétence	Attestation de non changement de situation
	Numéro SIREN / SIRET	
Vocation	Statuts pour les établissements publics de coopération intercommunale (détaillant les champs de compétence)	
Destinataire du paiement	Relevé d'identité bancaire	

I.2 – Entreprises (pour les contrats enfance et jeunesse signés avec un employeur)

Nature de l'élément justifié	Justificatifs à fournir pour la signature de la première convention	Justificatifs à fournir pour la signature du renouvellement de la convention
Vocation	Statuts	Attestation de non changement de situation
Destinataire du paiement	Relevé d'identité bancaire, postal ou caisse d'épargne du bénéficiaire de l'aide, ou du bénéficiaire de la cession de créance (loi Dailly)	
Existence légale	Numéro SIREN / SIRET	Extrait K bis du registre du commerce délivré et signé par le greffier du Tribunal de commerce, datant de moins de 3 mois
	Extrait K bis du registre du commerce délivré et signé par le greffier du Tribunal de commerce, datant de moins de 3 mois	
Pérennité (opportunité de signer)	Compte de résultat et bilan relatifs à l'année précédant la demande (si l'entreprise existait en N-1)	

I.3 – Associations – Mutuelles – Comités d’entreprise (pour les contrats enfance et jeunesse signés avec un employeur)

Nature de l’élément justifié	Justificatifs à fournir pour la signature de la première convention	Justificatifs à fournir pour la signature du renouvellement de la convention
Existence légale	Pour les associations : récépissé de déclaration en Préfecture Pour les mutuelles : récépissé de demande d’immatriculation au registre national des mutuelles. Pour les comités d’entreprise : procès-verbal des dernières élections constitutives	Attestation de non changement de situation
	Numéro SIREN / SIRET	
Vocation	Statuts	
Destinataire du paiement	Relevé d’identité bancaire, postal ou caisse d’épargne du bénéficiaire de l’aide, ou du bénéficiaire de la cession de créance (loi Dailly)	
Capacité du contractant	Liste datée des membres du conseil d’administration et du bureau.	Liste datée des membres du conseil d’administration et du bureau.
Pérennité (opportunité de signer)	Compte de résultat et bilan relatifs à l’année précédant la demande (si l’association existait en N-1)	

II - Pièces justificatives relatives au CEJ

Nature de l'élément justifié	Justificatifs à fournir pour la signature de la première convention		Justificatifs à fournir pour la signature du renouvellement de la convention	
Engagement à réaliser l'opération	Pour les CEJ signé avec un employeur : Lettres d'intention des employeurs réservataires de places		Pour les CEJ signé avec un employeur : Lettres d'intention des employeurs réservataires de places	
Diagnostic territorial	Fiche diagnostic (cf. annexe 4 ci-dessus ; comprenant notamment un état détaillant les structures, activités ou actions existant au cours de l'année précédant la signature de la convention)		Fiche diagnostic (cf. annexe 4 ci-dessus ; comprenant notamment un état détaillant les structures, activités ou actions existant au cours de l'année précédant la signature de la convention)	
	Données relatives aux structures, activités, actions existant avant la signature du contrat	Données relatives aux nouvelles actions	Données relatives aux structures, activités, actions existant avant la signature du contrat	Données relatives aux nouvelles actions
Eléments financiers	<p><i>Pour les structures ne bénéficiant pas de la pso :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - relevé des données financières (compte de résultat) des structures, activités ou actions pour l'année précédant la signature du contrat <p><i>Pour les structures existant au cours de l'année précédant la signature du contrat, et bénéficiant de la pso :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - les données nécessaires ont été déjà transmises à la caf 	Budget prévisionnel des structures, activités et actions entrant dans le champ du contrat pour chacune des années couvertes par le contrat	<p><i>Pour les structures ne bénéficiant pas de la pso :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - relevé des données financières (compte de résultat) des structures, activités ou actions pour l'année précédant la signature du contrat <p><i>Pour les structures existant au cours de l'année précédant la signature du contrat, et bénéficiant de la pso :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - les données nécessaires ont été déjà transmises à la caf 	Budget prévisionnel des structures, activités et actions entrant dans le champ du contrat pour chacune des années couvertes par le contrat

<p>Activité</p>	<p><i>Pour les structures ne bénéficiant pas de la pso :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - relevé des données d'activités ou actions pour l'année précédant la signature du contrat <p><i>Pour les structures existant au cours de l'année précédant la signature du contrat, et bénéficiant de la pso :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - les données nécessaires ont été déjà transmises à la caf 	<p>Fiche projet indiquant les données d'activité prévisionnelles pour chacune des années du contrat (en vue de l'élaboration du schéma de développement)</p>	<p><i>Pour les structures ne bénéficiant pas de la pso :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - relevé des données d'activités ou actions pour l'année précédant la signature du contrat <p><i>Pour les structures existant au cours de l'année précédant la signature du contrat, et bénéficiant de la pso :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - les données nécessaires ont été déjà transmises à la caf 	<p>Fiche projet indiquant les données d'activité prévisionnelles pour chacune des années du contrat (en vue de l'élaboration du schéma de développement)</p>
-----------------	---	--	---	--

<p>Nature de l'élément justifié</p>	<p>Justificatifs nécessaires au suivi de l'activité</p>
<p>Activité</p>	<p>Production infra-annuelle de documents intermédiaires sur les résultats d'activité au 30 septembre de l'année en cours N, pour les actions concernées par le présent CEJ</p> <hr/> <p>Production au 1er semestre N+1 du bilan annuel N de la réalisation des actions prévues au schéma de développement, avec taux d'occupation annuel par structure et calendrier de réalisation des actions, tarifs pratiqués et autorisation d'ouverture pour les structures soumises à cette obligation et non bénéficiaires de prestation de service.</p>